

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Démantèlement du maillage territorial et invisibilisation des diffuseurs :
à l'heure où le ministère de la Culture célèbre les 200 ans de la photographie,
les lieux qui la font vivre dans les territoires ferment
et les diffuseurs des arts visuels restent absents des instances nationales**

Paris, 28 septembre 2026



Le CIPAC – Fédération des professionnels de l'art contemporain alerte sur une contradiction majeure de la politique publique culturelle : alors que le ministère de la Culture place la photographie au cœur d'une année nationale de célébrations, les structures qui en assurent la diffusion, la transmission et la présence dans les territoires sont fragilisées, leurs projets sont supprimés et leurs représentants écartés des espaces où se construisent les politiques publiques qui les concernent.

Après le Grand Café, Usimages : le maillage territorial continue de se détricoter.

Le 9 juin dernier, le CIPAC alertait sur les fermetures de lieux d'art contemporain et le démantèlement silencieux du maillage culturel des territoires. La fermeture du Grand Café à Saint-Nazaire, comme d'autres situations observées dans les arts visuels, témoignait déjà d'un recul préoccupant des politiques publiques en faveur de la création contemporaine et de sa diffusion.

Pendant l'été, l'Agglomération Creil Sud Oise a décidé, sans concertation préalable, de mettre fin à la biennale Usimages, portée depuis plus de dix ans par Diaphane, pôle photographique en Hauts-de-France et membre du réseau Diagonal, lui-même membre du CIPAC.

Cette décision met brutalement fin à un projet construit dans la durée avec les habitantes et habitants, les entreprises et les institutions patrimoniales du territoire et entraîne la perte de compétences, de réseaux, de relations avec les publics et de savoir-faire.

La disparition ou l'affaiblissement de ces structures qui sont des points d'ancrage d'une politique culturelle de proximité produit des effets durables sur les territoires : les missions essentielles de production, de diffusion, de médiation, d'éducation artistique et culturelle, d'accompagnement des artistes, de transmission et de relation avec les publics ne sont plus assurées ; la rencontre entre les artistes, les œuvres et les publics n'est plus possible.

Le détricotage s'accompagne d'une invisibilisation des diffuseurs dans les instances de gouvernance désignés par le ministère de la Culture notamment.

Cette question du maillage territorial rejoint une autre difficulté majeure : la place accordée aux diffuseurs des arts visuels dans les instances nationales de représentation du secteur culturel.

Si les diffuseurs constituent un maillon essentiel de la chaîne des arts visuels, ils sont également des acteurs de la structuration professionnelle du secteur. Pourtant, leur représentation demeure insuffisante.

Dans le cadre de la représentation des différentes branches professionnelles au sein du conseil d'administration de la sécurité sociale des artistes-auteurs (SSAA), le siège du collège des diffuseurs réservé à la branche de la photographie n'a pas été attribué à un diffuseur de la photographie, mais... au cinéma.

Cette situation incompréhensible aurait pu être provisoire si les ministères de tutelle avaient décidé de renouveler la composition des représentants des diffuseurs en même temps que l'organisation des futures élections des représentants des artistes-autrices et artistes-auteurs. Pour autant, le ministère de la Culture n'a pas souhaité proposer ce renouvellement lors de la création du Conseil remplaçant la SSAA et il a préféré reporter sine die l'attribution du siège réservé aux diffuseurs photographiques. Le décret n° 2026-897 du 24 septembre 2026 n'a pas infléchi cette regrettable décision.

Or, une telle représentation est nécessaire pour que les politiques publiques prennent en compte la réalité de l'ensemble de la chaîne professionnelle : comment construire une politique ambitieuse pour la photographie sans donner une place aux professionnelles et professionnels qui en assurent la diffusion ?

Une invisibilisation qui survient au moment même où la France célèbre les 200 ans de l'invention de la photographie : un paradoxe pour le moins regrettable de la part de l'État.

Un paradoxe qui s'illustre :

- dans les territoires, des lieux et des projets disparaissent, fragilisant le maillage qui permet aux arts visuels d'être accessibles au plus grand nombre ;
- au niveau national, les diffuseurs qui assurent cette présence auprès des publics ne disposent pas d'une représentation à la hauteur de leur rôle dans les instances concernées.

Le CIPAC estime que cette situation crée une rupture entre les ambitions affichées et les conditions concrètes de leur mise en œuvre.

Le CIPAC rappelle que les politiques culturelles françaises reposent depuis plusieurs décennies sur une articulation entre l'État, les collectivités territoriales et les milieux professionnels. Cette construction a permis le développement d'un réseau exceptionnel de lieux, de compétences et de projets sur l'ensemble du territoire. La fragilisation de ce réseau, sans dialogue ni évaluation de ses conséquences, menace directement cette politique de proximité.

Le CIPAC estime que la représentation professionnelle n'est pas un enjeu corporatiste : elle est une condition de la pertinence des politiques publiques.

Célébrer la photographie sans préserver les lieux qui la diffusent, c'est célébrer son démantèlement.

Célébrer la photographie sans reconnaître la place des diffuseurs, c'est célébrer son invisibilisation.

